

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
Minitel : 08.36.29.11.11
www.infogreffe.fr
02.38.78.07.18/20 (STES) ou 17 (COMM)

B.R. AUDIT
55 BD. DE CHATEAUDUN
45000 ORLEANS

V/REF :

N/REF : 88 B 659 / 2006-A-174

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ORLEANS certifie qu'il a reçu le 13/01/2006,

P.V. d'assemblée du 24/12/2005
- Changement de gérant

Concernant la société

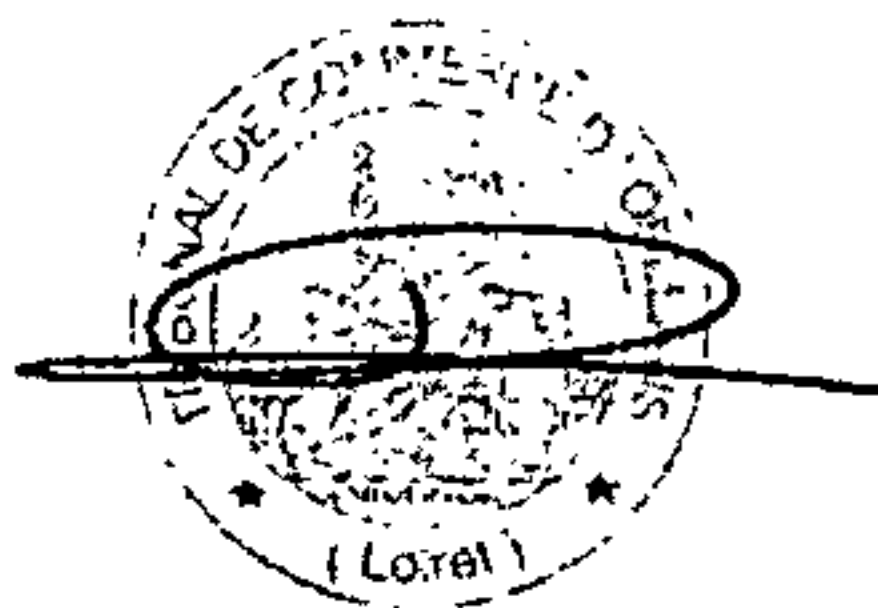
B.R. AUDIT
Société à responsabilité limitée
55 BD. DE CHATEAUDUN
45000 ORLEANS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-174 le 13/01/2006

R.C.S. ORLEANS 348 593 070 (88 B 659)

Fait à ORLEANS le 13/01/2006,

Le Greffier



13 JAN. 2006

BR AUDIT

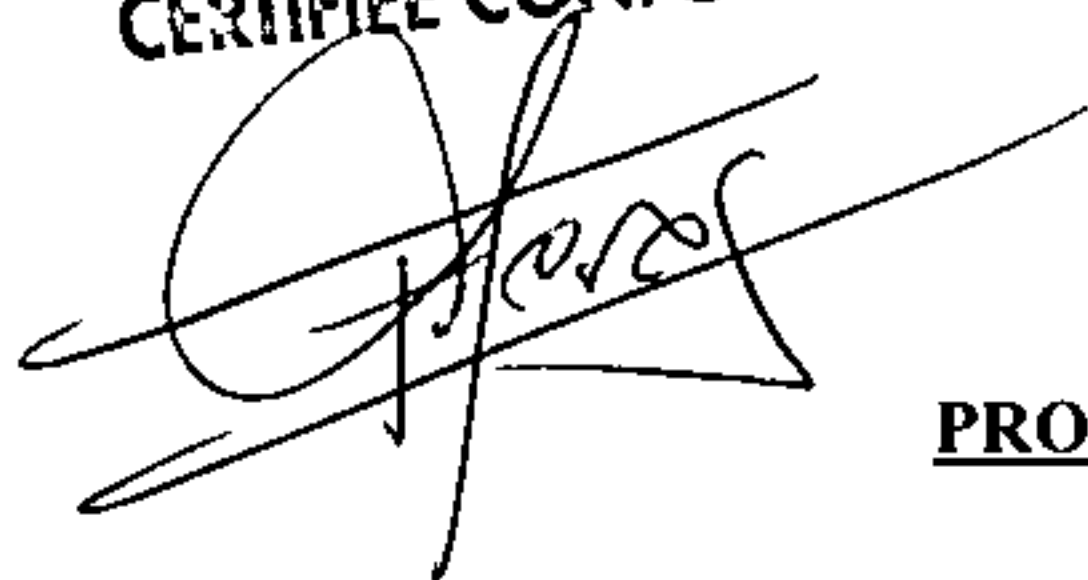
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS

SIEGE SOCIAL : 55 BOULEVARD DE CHATEAUDUN

45000 ORLEANS (LOIRET)

348 593 070 RCS ORLEANS

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 24 DÉCEMBRE 2005

L'an deux mille cinq,

et le vingt-quatre décembre, à neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Fabien MERET, propriétaire de..... | 25 parts |
| - Monsieur Michel MERET, propriétaire de | 200 parts |
| - Monsieur Jean-Noël QUIDET, propriétaire de | 250 parts |
| - Madame Françoise RASTIER, propriétaire de..... | 25 parts |

soit un total de..... 500 parts

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Michel MERET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du gérant,

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, prend acte de la démission du gérant Monsieur Michel MERET qui sera effective au 31 décembre 2005 et décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Fabien MERET, demeurant à SAINT JEAN DE BRAYE (Loiret) 115 rue de la Bissonnerie ,
pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2006.

Monsieur Fabien MERET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Fabien MERET, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Michel MERET